

LOYER IMPAYÉ



EXCLUSIVE ET UNIQUE :

- Dès le 1er impayé, et jusqu'au départ du locataire : remboursement des loyers non payés, charges et taxes récupérables pour les locataires défaillants pour un montant maximum de 75 000 € des loyers dus, sans limitation de durée.
- Elle prend en charge également, le remboursement de tous les frais inhérents à la procédure à mener pour récupérer les loyers impayés, ou expulser le locataire indélicat.
- Le locataire a dégradé l'appartement (*atteinte à la structure du bien immobilier, en dehors de l'usure normale*). Notre assurance loyers impayés vous protège également des dommages matériels et pertes immatérielles à concurrence de 2 mois de loyers par sinistre.
- Protection Juridique du bailleur
- La prime est déductible des revenus fonciers



0596.76.57.28



gestion@groupimo.com

